



Déclaration du SNUipp-FSU Oise au comité de suivi des rythmes du lundi 3 juin 2013

Finalement, seules 18,6 % des communes, 22,3 % des élèves seront concernés par une modification des rythmes à la rentrée prochaine. Dans l'Oise, 66 communes sur 561 seront concernées par la semaine de 4,5 jours (soit 11,76%). Cela concernera 16,98% des élèves.

C'est donc un échec cuisant pour le Ministre qui n'a pas réussi à convaincre du bien-fondé de sa réforme.

Pour le SNUipp/FSU pour réussir une vraie réforme des rythmes, un certain nombre de conditions devraient être réunies :

- qualité et articulation des différents temps de l'enfant, durée de la journée scolaire, de la pause méridienne, contenu et encadrement des activités périscolaires de qualité
- prise en compte de l'avis et des conditions de travail des enseignants, reconnaissance du travail « invisible » par une compensation salariale et une diminution du temps de service
- cadrage national fort qui limite les inégalités entre les différents territoires
- financement des activités périscolaires, gratuité des activités péri-éducatives pour les familles, péréquation entre les communes

Dans ces conditions, le refus en l'état de la réforme et la demande de report portée par le SNUipp-FSU notamment lors de la grande grève du 12 février dernier ont rencontré un large écho. Et ce d'autant que la réussite des élèves ne peut se résumer au débat sur les 4 jours et demi. Baisse des effectifs dans les classes, révision des programmes, reconstruction des RASED, formation continue, scolarisation précoce ... constituent des leviers essentiels qui ne peuvent être mis sous le tapis. Le SNUipp-FSU, premier critique de la réforme Darcos en 2008 (suppression du samedi matin et introduction de l'aide personnalisée), a toujours estimé qu'il était nécessaire de revoir les temps de l'enfant, et pas uniquement les rythmes scolaires. Résumer l'amélioration des apprentissages des élèves à l'école au mercredi matin, constitue un raccourci ! Dans l'enquête que nous avons menée cet automne auprès des collègues, la réforme des rythmes scolaires n'était pas une priorité pour la majorité des enseignants. Améliorer les rythmes d'apprentissage suppose aussi des améliorations des conditions d'apprentissage et de vie des élèves (diminution des effectifs et possibilité de travail en petits groupes dans la journée scolaire) et des conditions de travail des enseignants (plus de maîtres que de classes permettant la déconnexion des temps élève et enseignant). Cela suppose aussi d'améliorer les lieux de vie des élèves (classe, cantine, sieste, toilettes...).

Pour les écoles passant en 2013 comme pour la majorité des autres, programmées pour 2014, ces exigences restent d'actualité. Le décret actuel concernant l'aménagement des temps de l'enfant doit être abandonné et être réécrit pour concilier réussite des élèves et conditions de travail des enseignants. Il doit rompre avec toute logique de territorialisation de l'école et des missions des enseignants. Parallèlement, de vrais changements dans le quotidien des écoles doivent voir le jour.

Pour le SNUipp-FSU, toute nouvelle organisation de la journée (horaires de l'école, durée de la pause méridienne, utilisation des locaux...) ne peut pas être le fruit d'une décision unilatérale des communes validées par le DASEN. Pour les écoles concernées par 2013, les conseils d'école doivent être consultés, leur avis et leurs propositions entendues. Quand un désaccord survient, une concertation doit permettre de trouver un point d'équilibre entre l'avis des conseils d'école et la commune. De plus, l'organisation des 108 heures (concertation, APC...) est de la responsabilité pédagogique des équipes enseignantes. Le SNUipp-FSU est ferme sur le sujet : ce sont les équipes des écoles qui décident, et non les communes qui imposent.

Un comité de suivi national de la réforme des rythmes a été installé fin mars. Cette instance est chargée d'examiner les apports et les limites des principales organisations mises en place. Le SNUipp-FSU y participe pour porter la parole des enseignants et ses revendications, faire remonter les difficultés et les blocages rencontrés sur le terrain et réaffirmer la nécessité de réécriture du décret. Cela passe par des

dérogations possibles à la règle des 4,5 jours (comme cela était le cas avant 2008), l'obligation de consultation des enseignants avec l'avis des conseils d'école, la pérennisation des financements pour les collectivités locales afin d'assurer l'égalité et la qualité de l'offre éducative des temps péri-scolaires.

De plus, le SNUipp-FSU continue de batailler pour que soit prise en compte la reconnaissance de l'engagement professionnel des enseignants, alors que certains d'entre nous vont voir leurs conditions de travail et de rémunération se dégrader avec la mise en place des nouveaux rythmes. Cela doit passer par la réduction significativement du temps de service des enseignants (21h devant classe + 3 h concertation travail en équipe, rencontre avec les parents ...) mais aussi d'une reconnaissance salariale (fin du gel du point d'indice, avancement le plus rapide pour tous). Si une indemnité voit le jour, elle ne peut être inférieure à celle que perçoivent nos collègues du 2nd degré (ISOE de 100 € par mois).

